

Délibération n° 2026-26

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 24 avril 2026,
sous la présidence de Madame Isabelle von BUELTZINGSLOEWEN, Présidente**

- Vu Le Code de l'éducation, notamment son article L.712-3 ;
- Vu Les statuts de l'Université Lumière Lyon 2 approuvés par le Conseil d'administration le 27 avril 2018, modifiés ;
- Vu La délibération n°2025-14 du Conseil d'administration du 14 février 2025 portant délégation de pouvoir à la Présidente de l'Université ;
- Vu La délibération n°2026-19 du Conseil d'administration du 13 mars 2026 ;

Prend la délibération suivante :

Objet : Approbation de conventions

Le Conseil d'administration a approuvé les conventions ayant pour objet :

- Accord de consortium pour le projet « Religis - RELIGions et Sociétés face aux défis contemporains » pour la période d'avril 2025 à mars 2031. Ce projet est porté par l'Université de Strasbourg (montant de 9 millions d'euros).
- Convention de prestation de formation d'élus au Comité social et économique (CSE) entre l'IFS et Renault Trucks Lyon, pour un montant de 6.000 euros TTC en recette (abrogeant la convention entre l'IFS et Renault Trucks Lyon approuvée par la délibération n°2026-19 du Conseil d'administration du 13 mars 2026).

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 35

Quorum : 18

Présents et représentés : 25

Fait à Lyon,

La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'Université au plus tard le 30 avril 2026.

La présente délibération peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux devant l'auteur de cet acte. Ce recours doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux
- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Date de transmission à la Rectrice, chancelière des universités : au plus tard le 30 avril 2026

Direction des affaires juridiques, institutionnelles et des marchés (DAJIM)

Campus Berges du Rhône - 16, quai Claude Bernard - F69365-Lyon cedex 07

Téléphone : +33(0)4 78 69 74 64

dajim@univ-lyon2.fr - www.univ-lyon2.fr